

DECLARATION DU TOGO

Monsieur le président ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un honneur pour le Togo de prendre part à cette Deuxième Session de AG de ONU-Habitat.

Avant tout propos, permettez-moi de transmettre à cette auguste assemblée les cordiales salutations du Président de la République, Son Excellence, monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, dont la vision éclairée ouvre de nouvelles perspectives pour des lendemains porteurs d'espoir et de progrès pour un développement durable partagé de notre pays le Togo. Sous son impulsion, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les lignes directrices du nouvel agenda avec pour objectif de promouvoir des établissements sains et viables réilientes et inclusives.

Au nom de la délégation togolaise, nous voudrions exprimer nos vifs et sincères remerciements au président de l'AG et à la DE pour tout le travail abattu.

Monsieur le président ;

Mesdames et Messieurs ;

Face aux défis liés à l'urbanisation, l'adoption du nouvel agenda de développement urbain durable (NAU) par les Chefs d'Etat et de gouvernement à la conférence de Quito, en Equateur, le 20 octobre 2016, permet ainsi de repenser la manière dont nous organisons, gérons nos villes et y vivons.

Monsieur le président

Le Togo adhère à la déclaration du Groupe Afrique présentée par la Représentante du Soudan du Sud. Au plan national et pour relever le défi du développement urbain durable, le gouvernement togolais s'est résolument engagé à mettre en œuvre les lignes directrices du nouvel agenda. Il s'est agit d'intégrer de prime abord le NAU dans les instruments nationaux de planification en l'occurrence dans La Feuille de route gouvernementale pour la période 2020-2025. Ainsi, le gouvernement togolais, sous la houlette du Chef de l'Etat, entend consolider la sécurité, la paix et la stabilité dont jouit notre pays afin de réaliser toutes les réformes et transformations structurelles nécessaires à la mise en œuvre du nouvel agenda.

A ce sujet, la sécurité foncière est au cœur des réformes entreprises par le gouvernement. Il nous plaît également de porter à votre connaissance que le Togo met en œuvre un programme de construction de 20 000 logements à cout abordable qui permettra à terme de mettre en place un véritable nouveau pôle urbain au nord-est de Lomé la capitale togolaise.

Monsieur le président ;

Mesdames et messieurs ;

En effet, pour la mise en œuvre de ce grand programme de construction de logements décents, accessibles au plus grand nombre de ménages et à des prix abordables des parcelles de terrains ont été mises à disposition par l'Etat et seront cédées aux promoteurs pour la construction de logements dans un cadre de partenariat public-privé (PPP).

En outre, le rôle de l'expertise de ONU-Habitat en matière de développement urbain durable étant reconnu, le gouvernement entend redynamiser le partenariat avec elle en vue de bénéficier grandement de son expertise en la matière.

La mise en œuvre du NAU nécessite un effort conjugué de la communauté internationale. C'est pourquoi nous tenons à renouveler notre gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Togo sur les chantiers qui visent l'amélioration du cadre de vie des togolais et nous féliciter par avance de l'intérêt qu'ils voudront bien accorder à la mise en œuvre de ce nouveau programme.

Je vous remercie de votre aimable attention

DR EDOH KOMLA

**DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE L'URBANISME DE L'HABITAT ET
DE LA REFORME FONCIERE**